RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 025-212500409-20221209-5022-DE

	50-22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : **09** ***Votants*** : 12

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2022
Date d'affichage
28 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 09 décembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Jean-Pierre SCHWARTZ,Nadège ZIMMERMANN, Patricia FALLENOT, Sébastien GADOT, Azzedine AZZOUG.
Étaient absents excusés avec procuration : Fabien BARI (procuration à Pascal GALLIOT), Armelle LE GAL (procuration à M. Samuel GOMES), Pamela GRIDEL (procuration à Mme Christelle PERRIN).
Étaient absents :

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

Autorisation de M. le Maire à déposer des demandes de subventions pour le projet mise en sécurité de la RD 463 et de la RD 210
Délibération N°50-22

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du dossier Projet de sécurisation des Routes départementales RD 463 et RD 210 entrepris par le groupe de travail composé de plusieurs élus du conseil municipal et ayant nécessité en 2021 une étude d'avant-projet détaillée, confiée à l'entreprise Bureau du Paysage. Il rappelle que cet avant-projet avait été voté le 22 Octobre 2021 (délibération 33-21) et avait été transmis dans la foulée au Conseil Départemental du Doubs en vue d'une demande de subvention au titre des Produits des amendes de police, destinés à subventionner les aménagements de sécurité sur les routes départementales.
Monsieur le Maire rappelle également que le Département du Doubs accompagne les communes dans leurs projets d'amélioration de la sécurité via le programme des Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération (OPSA). A l'occasion de ces opérations ou dans le cadre d'un simple aménagement de sécurité, le bloc communal peut bénéficier d'une aide financière au titre des Produits des amendes de police dont le Département assure chaque année la répartition au bénéfice des projets des communes de moins de 10 000 habitants. Compte tenu du montant particulièrement important des crédits alloués par l'Etat au titre de ce dispositif en 2021 et dans l'objectif d'une consommation optimale, le Département nous avait invité à déposer le dossier de demande d'aide au titre des projets d'aménagement de sécurité envisagés sur la commune de BADEVEL.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 025-212500409-20221209-5022-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Doubs vient d'octroyer en décembre 2022 à la commune de Badevel une première subvention de 29 486 € au titre des Produits des amendes de police de l'année 2021, après avoir confirmé que le projet était toujours d'actualité au sein de la commune de Badevel, pour une mise en oeuvre sur les années 2023 et 2024.
Il conclut que cette première subvention obtenue marque l'inscription du projet de la Commune de Badevel dans la feuille de route des travaux à réaliser sur notre secteur et donc le début du projet pour le Conseil Départemental du Doubs.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres dispositifs d'aides complémentaires aux Produits des amendes de police peuvent être sollicités auprès :

- du Conseil départemental du Doubs :
 - Réfection Bande de roulement "Routes départementales" (OPSA),
 - Mise en sécurité des piétons (trottoirs VC, RD, RN), Voies douces pour déplacements du quotidien et connexions entre communes, création et rénovation des réseaux d'eaux pluviales (DETR),
- de la Préfecture du Doubs (DETR) au titre des dispositifs suivants : Mise en sécurité des piétons (trottoirs VC, RD, RN), Voies douces pour déplacements du quotidien et connexions entre communes, création et rénovation des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur le Maire expose donc le dossier de demande de subventions intitulé "**Badevel / Réfection de voirie, aménagements de sécurité et mobilités douces RD 463 et RD 210**" préparé par la Commune de Badevel. Il informe le Conseil Municipal des estimations des dépenses prévisionnelles envisagées, dépenses réactualisées en novembre 2022 par l'entreprise Bureau du Paysage, eu égard aux augmentations des coûts des matières premières et de main d'œuvre des entreprises du secteur des Travaux Publics.

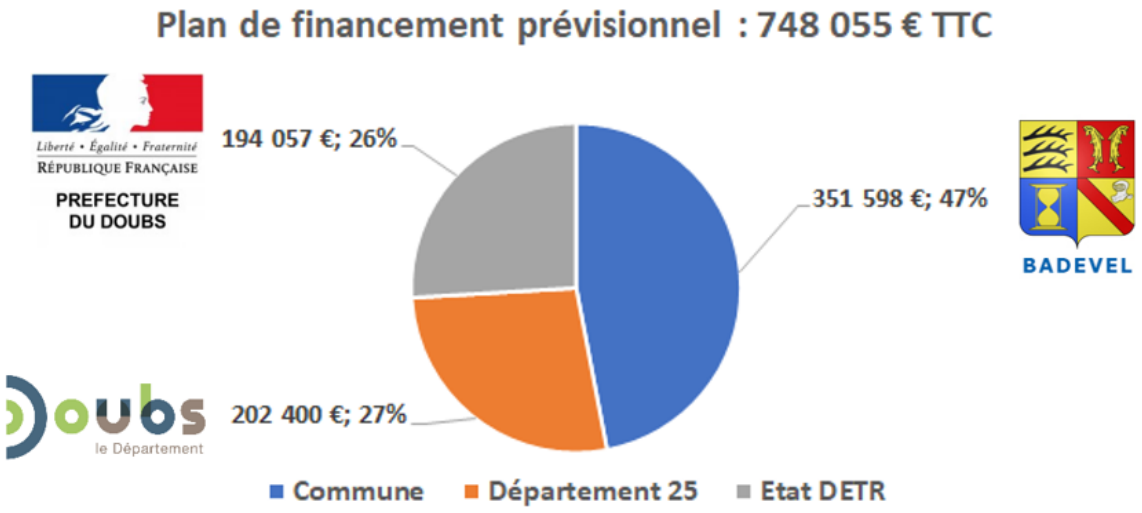
Monsieur le Maire présente les détails des travaux prévus dans le projet, le calendrier prévisionnel ainsi que les co-financements à solliciter, sachant qu'il faudra recourir à l'emprunt pour couvrir la part d'autofinancement de la commune. Il s'agit donc de réaliser les travaux suivants :

RECAPITULATIF TRAVAUX - ESTIMATION Prix - Durée 6 mois (Mai 2023 - Octobre 2023)			
SECTEURS	TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS	FRAIS D'ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE (+/-9%)	TOTAL GENERAL € HT
RD463 : Tronçon à aménager	420 123 €	37 811 €	457 934 €
RD463 : Tronçon en réfection de chaussée uniquement	77 370 €	6 963 €	84 333 €
RD463 : TROTTOIRS : Rue de Dampierre	40 985 €	3 689 €	44 674 €
RD210 : TROTTOIRS : Rue de Beaucourt	33 430 €	3 009 €	36 439 €
TOTAL H.T.	**571 908 €**	**51 472 €**	**623 379 €**
TVA 20%	114 382 €	10 294 €	124 676 €
TOTAL T.T.C.	**686 289 €**	**61 766 €**	**748 055 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 025-212500409-20221209-5022-DE

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (Préfecture du Doubs) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de différents dispositifs de subvention du Conseil Départemental du Doubs (OPSA, C@P25 et Produits des amendes de police).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération d'aménagement est décrit à la figure suivante :



SOURCES	TYPES D'AIDE	MONTANT PRÉVISIONNEL	TAUX
FINANCEMENTS PUBLICS			
ETAT	DETR	194 057 € TTC	26%
DÉPARTEMENT	Produits amendes police, C@P 25, OPSA	202 400 € TTC	27%
AUTO-FINANCEMENT BADEVEL			
EMPRUNT		351 598 € TTC	47%
TOTAL TTC		**748 055 € TTC**	**100%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec

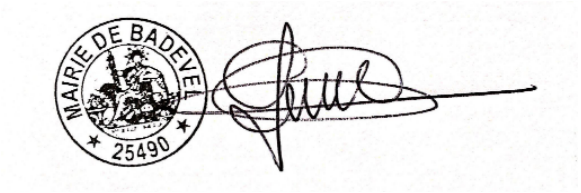
- **POUR : 12**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTIONS : 0**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 025-212500409-20221209-5022-DE

- **DÉCIDE** de poursuivre le processus de mise en place du projet de sécurisation des routes départementales RD 463 et RD 210 intitulé "**Badevel / Réfection de voirie, aménagements de sécurité et mobilités douces RD 463 - RD210"**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter la Banque des Territoires pour obtenir une proposition de prêt sur la base des dépenses éligibles et à consulter plusieurs autres organismes bancaires susceptibles d'accorder un prêt pour le projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs au titre des dispositifs C@P25, OPSA et Produits des amendes de police, et à signer les documents nécessaires y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Doubs au titre de la DETR, et à signer les documents nécessaires y afférent.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 09 décembre 2022 et publication ou notification le 09 décembre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES